

# PROJET DE SERVICE



## 1. Cadre institutionnel

### 1.1. Coordonnées

Les bureaux de Caravelles sont situés rue de Gembloux, 2 à 1450 Chastre.  
Nos coordonnées téléphoniques sont : 0492/42.54.61

L'adresse email de contact est : [contact@caravelles.be](mailto:contact@caravelles.be)

Le site internet : [www.caravelles.be](http://www.caravelles.be)

### 1.2. Historique du Projet

En 2007, Caravelles a été imaginé et créé par un groupe de travail issu de la Commission subrégionale de coordination de l'AWIPH<sup>1</sup> et du Comité subrégional de l'ONE du Brabant wallon pour répondre aux besoins de soutien des professionnel·le·s et des parents dans l'accueil d'enfants en situation de handicap au sein des structures d'accueil dites « ordinaires ». L'objectif est double : répondre au souhait et au·x besoin·s des parents de voir leur enfant en situation de handicap<sup>2</sup> accueilli au sein des structures d'accueil « comme n'importe quel autre enfant » et soutenir les professionnel·le·s dans cet accueil qui peut dérouter, poser question, ... Tout cela, avec comme trame de fond, les valeurs de l'inclusion ainsi que l'envie de partager et de faire germer celles-ci auprès du plus grand nombre.

D'abord projet pilote, puis projet d'Initiatives Spécifiques « Accueil petite enfance » (approuvé par le Ministre de la Santé, de l'Action Sociale, et de l'Egalité des Chances en date du 11 mai 2009 en application de l'article 45 de l'A.G.W. du 4 juillet 1996.), l'asbl obtient, 10 ans plus tard, en 2019, un agrément de l'AVIQ<sup>3</sup> en tant que Dispositif mobile de Soutien à l'Inclusion (DSI). Caravelles existe également grâce aux soutiens et aux partenariats développés avec le FSE<sup>4</sup>, le Service d'Aide Précoce du Brabant wallon<sup>5</sup>, le Triangle Wallonie<sup>6</sup> ainsi que la Fondation SUSAS<sup>7</sup>.

### 1.3. Contexte institutionnel

Né d'une étroite collaboration entre l'AVIQ (AWIPH à l'époque) et l'ONE, le service Caravelles est donc encadré et accompagné par ces deux structures. Cette collaboration AVIQ-ONE est formalisée par un protocole d'accord. L'encadrement et l'accompagnement conjoint de ces

---

<sup>1</sup> AWIPH : Agence Wallonne pour l'Intégration de la Personne Handicapée

<sup>2</sup> Enfant en situation de handicap : enfant dont les besoins liés à ses déficiences et son environnement impliquent une adaptation des ressources qui lui sont dévolues.

<sup>3</sup> AVIQ : Agence pour une vie de qualité, anciennement AWIPH

<sup>4</sup> FSE : Fonds Social Européen

<sup>5</sup> Pour en savoir plus : [www.aideprecocebw.be](http://www.aideprecocebw.be)

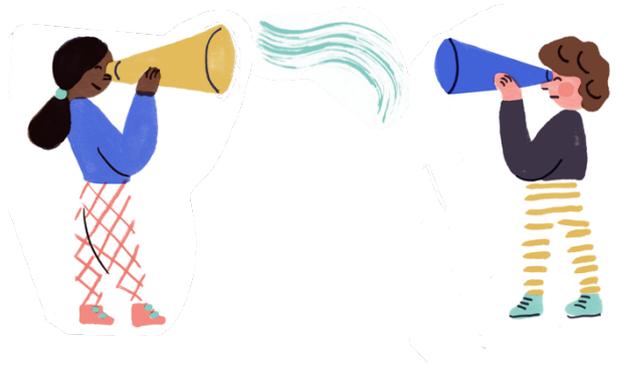
<sup>6</sup> Pour en savoir plus : [www.trianglewallonie.be](http://www.trianglewallonie.be)

<sup>7</sup> Pour en savoir plus : [www.susa.be](http://www.susa.be)

deux structures nous offrent un regard extérieur sur des aspects liés à l'accueil de l'enfance, tant sur le plan psychopédagogique que médical ou légal. Cette collaboration nous permet également, lors de rencontres communes, de développer des connaissances et compétences mutuelles. Une Charte Partenariale AVIQ-ONE balise la collaboration entre les services depuis 2015 et reste actuellement un axe principal de travail en vue d'une qualité de l'accueil pour tous. Par ailleurs, depuis 2009, suite à un appel à projets, Caravelles a vu naître 9 autres projets répartis sur l'ensemble du territoire de la Région Wallonne.

#### 1.4. Philosophie du service (valeurs et vision)

Le dispositif Caravelles a été créé dans l'esprit d'une société plus inclusive et sur base de valeurs et de principes pédagogiques qui n'ont pas cessé de guider son développement et ses actions.



##### Constat de départ et motivations

De nombreuses familles sont confrontées à l'arrivée bouleversante d'un enfant en situation de handicap, décelé durant la grossesse, à la naissance ou lors de la croissance du jeune enfant. Les situations sont très diverses et d'intensités variées. Une nouvelle vie se met alors en place, organisée autour de ce jeune enfant, qui demande parfois une attention et/ou des soins constants. Cette aventure représente une épreuve, parsemée de difficultés. L'une d'elle est induite par la rareté de l'accès à un milieu d'accueil, alors que tout enfant et sa famille ont le droit de bénéficier des apports de cet accueil.

Les aménagements qui s'imposent à la famille sont donc conséquents : ses habitudes, ses rythmes, ses priorités et ses comportements se voient modifiés. Souvent, l'un des parents se voit contraint de suspendre ou même d'abandonner son emploi, ce qui n'est pas sans conséquences sur la situation financière de la famille déjà mise à mal par le coût des soins dévolus à l'enfant. Tout en se concentrant autour de l'accueil du nouveau venu, la famille se voit alors limitée dans ses activités socialement épanouissantes et son équilibre peut s'en trouver fragilisé.

Pourtant, beaucoup d'enfants en situation de handicap peuvent trouver leur place dans une structure d'accueil ordinaire. La concrétisation de cette démarche, encouragée via la réglementation des milieux d'accueil et le Code qualité de l'accueil de la Communauté

Française<sup>8</sup>, reste cependant encore trop rare tant pour les parents que pour les structures d'accueil. Les familles ne s'adressent pas toujours aux structures d'accueil par crainte que les milieux d'accueil ne soient pas ouverts à leur enfant ou qu'ils ne soient pas adaptés. Ils peuvent alors entreprendre des démarches vers de rares services spécialisés ou se résigner à ne pas offrir à leur enfant un accueil en dehors du milieu familial.

Du côté des structures, la demande d'accueil d'un enfant en situation de handicap amène souvent beaucoup d'interrogations voire de craintes. Peu préparées à cette situation, il ne leur est pas aisé de répondre aux parents eux-mêmes souvent démunis et isolés.

Les difficultés liées à l'accueil de ces enfants sont principalement de trois ordres : le sentiment d'incompétence lié à la formation non spécialisée du personnel, l'aménagement de l'infrastructure du milieu d'accueil et le taux d'encadrement. Pourtant, sans être spécialiste du handicap, chaque milieu d'accueil est capable de fournir un cadre sécurisant et enrichissant pour les enfants à besoins spécifiques. Cela passe entre autre par la valorisation des ressources individuelles et matérielles, parfois insoupçonnées.

Ainsi, étant **convaincus de l'importance que tous les enfants puissent grandir ensemble et fréquenter les mêmes milieux de vie**, notre service a été créé pour aider à surmonter ces inquiétudes, à démystifier le handicap, à se préparer et à **faire de cet accueil une richesse pour tous les enfants de la structure**. Vivre ensemble, être confrontés à la différence dès la petite enfance, c'est permettre aux enfants d'acquérir dans leur vie quotidienne des attitudes de solidarité, de tolérance, de respect et d'ouverture à la diversité. Cela leur permet également d'apprendre à accepter leurs propres faiblesses et différences et à mieux les gérer.

Sans rentrer dans une logique d'accueil à tout prix, notre objectif est donc d'amener le plus grand nombre de structures à devenir inclusives, tant dans les esprits que dans la réalité et de tendre vers une société qui, plutôt que de se figer sur le marquage des différences, vise à s'enrichir de la diversité.



8 L'article 10 mentionne « le milieu d'accueil favorise l'intégration harmonieuse d'enfants ayant des besoins spécifiques dans le respect de la différence »

Nos valeurs :

**L'inclusion** : Pour grandir ensemble, vers une société plus inclusive



Une société plus inclusive, ça commence en donnant une place à chacun dès le plus jeune âge... Une société où chacun a sa place et est reconnu dans ses différences, ses nuances, sa singularité. Une société qui reconnaît et s'adapte aux besoins communs et spécifiques en concevant un environnement pour tous... ... afin que chacun puisse prendre part et être acteur de cette société tel qu'il est. Une société qui fait de la diversité sa richesse et où on vise le vivre ensemble... tout simplement.

Le respect et l'écoute nous invitent à inclure c'est à dire à modifier notre comportement en écoutant ce que l'autre a à nous dire. L'inclusion de l'autre en fera un membre à part entière d'un groupe dans lequel tout le monde s'est adapté, se donnant la chance de grandir ensemble. Ainsi, si l'intégration vise à ce qu'une personne ayant un handicap s'insère dans son environnement et fasse le chemin elle-même, l'inclusion veille à ce que chacun s'adapte mutuellement à l'autre. Il s'agit donc de considérer l'enfant en situation de handicap comme un enfant avant tout et d'individualiser son accueil en lui marquant l'attention nécessaire par rapport à ses besoins spécifiques. Notre intervention vise ainsi à permettre à la structure d'offrir les conditions d'un accueil de qualité à l'enfant en situation de handicap ainsi qu'aux autres enfants, en maintenant un cadre épanouissant pour tous.

**La souplesse et la créativité** : Respect profond du rythme de chacun

Chaque enfant, famille, milieu d'accueil, situation, est unique et mérite un traitement spécifique et individualisé. Caravelles ne propose pas de recettes mais des chemins à inventer, à construire, à réajuster sans cesse. Nous ne proposons pas un seul chemin mais de multiples possibles, au rythme de chacun.



## *L'autonomie* : Respect de la place de chacun et confiance en l'autre

La place principale des parents et du milieu d'accueil est au centre du processus d'inclusion. Caravelles reste un soutien à la structure d'accueil. Caravelles accompagne mais ne se substitue pas aux autres acteurs. L'objectif est que le milieu d'accueil puisse avancer sans notre appui à un moment décidé ensemble ; offrir un accompagnement « à côté de » et non « à la place de » ...



## *La bienveillance* :

Un « essentiel » qui se retrouve dans chaque posture professionnelle : regard, qualité de présence, absence de jugement et d'idées préconçues, abord positif et constructif ...

*e*  
Imaginer et créer ensemble  
Écoute **Bienveillance**  
Ajustement **Respect**  
Qualité de présence  
Soutien **Partage**  
Grandir et faire grandir

...

**Un enfant en situation de handicap est avant tout un enfant.**

Il s'agit de ne pas réduire l'enfant à son handicap et d'observer d'abord l'enfant dans ses compétences et ses forces, plutôt que dans ses déficiences ou ses faiblesses. Cela nous pousse à voir que chaque enfant est unique et a sa particularité.

**Chaque enfant est unique et a des besoins qui lui sont propres.**

Les enfants sont tous différents et n'ont pas les mêmes besoins, en même temps, de la même manière.

Pour répondre aux besoins individuels de chaque enfant et l'accompagner dans son évolution, il faut lui offrir un regard spécifique.



## 2. Cadre d'intervention

### 2.1. Zone géographique d'intervention

Nous intervenons sur toute la province du Brabant Wallon.



### 2.2 Convention

Dans le cadre des accompagnements mis en place avec les structures d'accueil, le service Caravelles établit systématiquement une convention de collaboration dont le canevas a été établi avec et par l'AVIQ.

Une convention de collaboration est donc conclue entre le milieu d'accueil et Caravelles lorsqu'un accompagnement ou un renfort est mis en place. Celle-ci permet de fixer les objectifs de l'intervention de Caravelles et de définir un projet d'accompagnement de l'équipe dans le cadre de l'accueil d'un ou de plusieurs enfant.s en situation de handicap.

Elle pose également le cadre en partant du principe que la collaboration avec le milieu d'accueil s'inscrit à la fois dans le projet d'accueil du milieu d'accueil et dans le projet pédagogique du service, dans un souci commun d'harmonisation et de cohérence. Ainsi, les deux parties s'engagent à prendre connaissance et à respecter le cadre réglementaire dans lequel s'inscrit chacune d'entre elles : c'est-à-dire les modes de fonctionnement, les missions, les valeurs et les principes pédagogiques, ... Chaque partie s'engage à préparer, soutenir et évaluer la démarche d'inclusion de.s enfant.s en situation de handicap.

De manière générale, un accompagnement et/ou un renfort sera clôturé si :

- Les objectifs fixés dans la convention ont été atteints et si le milieu d'accueil ne formule pas de nouvelle demande;
- L'enfant à besoins spécifiques concerné par la convention quitte le milieu d'accueil

(l'accompagnement par le service peut se prolonger encore quelques temps afin de permettre aux professionnel(le)s du milieu d'accueil de « clôturer cet accueil » en toute sérénité);

- Le milieu d'accueil ou le service souhaite mettre un terme à la collaboration pour toute autre raison (moyennant un préavis de deux semaines adressé par écrit à l'autre partie).
- Le milieu d'accueil ne respecte pas les modalités définies dans la convention.

Les membres du service sont tenus au devoir de discrétion et au secret professionnel selon les fonctions exercées.

Ils ne sont autorisés à divulguer et révéler les déclarations ou des faits constatés dans l'exercice de leur profession que dans les cas où la loi les y oblige (cfr. article 458 du code pénal) et dans le cadre des supervisions organisées par le service.

### 2.3. Participation financière

L'ensemble de nos services sont entièrement gratuits.

### 2.4. Public cible concerné

Notre service s'adresse à tous les acteurs professionnels entourant **les enfants en situation de handicap**.

**Enfant en situation de handicap** c'est-à-dire lorsque les besoins de l'enfant liés à ses déficiences innées ou acquises et à son environnement sont tels qu'ils exigent une modification qualitative ou quantitative des ressources qui lui sont dévolues.

La spécificité résulte de la nécessité d'adapter l'environnement pour savoir répondre aux besoins de l'enfant et réduire les inconvénients générés par une limitation/déficience de type physique/motrice, sensorielle, intellectuelle ou psychique qui vient parasiter le développement, les apprentissages ou les interactions. Le regard est centré sur l'enfant tel qu'il est dans le milieu d'accueil, sur ses compétences, ses spécificités, ses relations avec le groupe d'enfants et avec l'adulte.

Il est important de souligner qu'il n'est pas nécessaire que l'enfant soit reconnu par l'AVIQ pour bénéficier de nos services ni faire l'objet d'un diagnostic précis.



Le chemin vers l'inclusion peut débiter à tout moment. Ainsi, nous pouvons être sollicités dès qu'un questionnement sur l'accueil de TOUS les enfants est présent, lorsqu'un ou des professionnel.le.s se préparent à accueillir un ou des enfant.s en situation de handicap, lorsque l'accueil ou le développement d'un ou des enfant.s pose question, lorsqu'un enfant semble révéler un handicap, lorsqu'il y a une demande d'information, de sensibilisation, de formation en lien avec la mise en place d'un accueil inclusif.

Nos actions visent donc principalement :

- Les professionnel·le·s de tous types de milieux d'accueil pour enfants de 0 à 3 ans agréés par l'ONE
- Les acteurs de l'Accueil Temps Libre (ATL) pour enfants de 3 à 12 ans agréés par l'ONE : école des devoirs, accueil extrascolaire, stages et plaines de vacances
- Les futur·e·s professionnel·le·s de l'enfance et le corps enseignant
- Le réseau actif dans le secteur de l'enfance comme les travailleurs médicaux et paramédicaux : médecins, pédiatres, spécialistes (logopèdes, kinésithérapeutes, psychomotriciens, etc.), travailleurs psycho-sociaux, infirmières, sages-femmes, Service d'Aide Précoce, Services-répit, Handicontacts, ...

### 3. Organisation du service

#### 3.1. Heures d'ouverture ou de permanence

Le service Caravelles est joignable du lundi au vendredi de 9h à 16h30 par mail ainsi que par téléphone.

Les prestations de terrain (accompagnements et renforts) sont ajustées afin de tenir compte des réalités des structures d'accueil et notamment leurs horaires. Des réunions peuvent ainsi être organisées en soirée.

#### 3.2. Organisation du travail

L'équipe se compose de 4 professionnel·le·s aux profils variés et complémentaires visant à répondre aux besoins de terrain et aux missions définies dans le cadre de notre agrément AVIQ.

Le travail en équipe ou en binôme est privilégié. Des réunions bimensuelles réunissent l'ensemble de l'équipe et permettent d'entretenir une dynamique réflexive enrichie par des regards croisés et les apports de chacun.e. Des temps d'échanges en binôme agrémentent ces réflexions en fonction des accompagnements mis en place et des projets en cours ou à venir.

Le service est également ouvert vers l'extérieur au travers de temps d'échanges et de rencontres avec d'autres services, des partenaires ou encore des personnes-ressources afin d'élargir les connaissances et compétences, d'affiner la méthodologie, d'enrichir notre boîte à outils et de poursuivre sans cesse le cheminement réflexif. Une place importante est également accordée au processus de formation continue.

Des profils de fonction ainsi qu'un organigramme apportent des précisions quant aux profils, compétences et missions de chacun.e. ainsi que l'articulation entre les différentes fonctions (voir annexes).

### 3.3. Prestations proposées

L'agrément de l'AVIQ définit les missions et activités des services de soutien<sup>9</sup> :

Pour réaliser **sa mission**, le service de soutien :

1. Favorise la réalisation de démarches d'inclusion en cours ou à venir menées par le professionnel ou futur professionnel des milieux d'accueil ou des opérateurs de l'accueil et de réseau ;
2. Contribue, dans le cadre d'un partenariat entre le service de soutien et le milieu d'accueil ou l'opérateur de l'accueil, à maintenir un accueil de qualité pour tous les enfants, y compris l'enfant en situation de handicap. Ce partenariat permet à chacun des enfants de :
  - a. Faire partie du groupe, se sentir accueilli et bienvenu, ainsi que sa famille ;
  - b. Être reconnu dans les différentes composantes de son identité ;
  - c. Apprendre à l'autre et s'enrichir mutuellement ;
  - d. Participer activement à la vie du milieu d'accueil ou de l'opérateur d'accueil ;
  - e. Lutter contre les préjugés et favoriser une attitude d'ouverture.
3. Agit avec le milieu d'accueil ou l'opérateur de l'accueil contre toute forme de discrimination ;
4. Est un relais et une ressource auprès des professionnels et futurs professionnels des milieux d'accueil ou des opérateurs de l'accueil ;
5. Ajuste l'offre de services en fonction des besoins et de l'offre des professionnels et futurs professionnels des milieux d'accueil ou des opérateurs de l'accueil, dans la limite des possibilités du service de soutien
6. Facilite l'accueil de l'enfant en situation de handicap dans les structures généralistes ;
7. Valorise les compétences et aptitudes des professionnels et futurs professionnels des milieux d'accueil ou des opérateurs de l'accueil afin de favoriser la mise en œuvre d'un accueil inclusif de qualité.
8. Permet aux enfants en situation de handicap d'accéder, dès la naissance à l'éducation et à des lieux éducatifs complémentaires au milieu familial ;
9. Respecte les objectifs assignés aux milieux d'accueil 0-3 et 3-12 ans par le Gouvernement de la Communauté française.



---

<sup>9</sup> Code réglementaire Wallon de l'Action Sociale et de la santé – 2<sup>e</sup> partie- Livre 5 – Titre 7 – Chapitre 9 – DSI – MB 17/07/2019

Le service de soutien réalise des activités :

1. d'information et de sensibilisation, qui consiste à présenter les activités proposées par le service de soutien et à maintenir les partenariats avec le réseau de service, dans le but de favoriser l'inclusion d'enfants en situation de handicap ;



2. d'accompagnement, qui consiste à accompagner un milieu d'accueil ou un opérateur de l'accueil dans le cadre de son projet d'inclusion d'un ou de plusieurs enfants en situation de handicap ;



3. de formation, qui consiste à approfondir et actualiser les connaissances et compétences des professionnels et futurs professionnels des milieux d'accueil ou des opérateurs de l'accueil, autour d'un thème en lien avec l'inclusion d'enfants en situation de handicap dans les milieux d'accueil ou chez les opérateurs de l'accueil



4. de renfort, qui consiste à assurer la présence d'un membre du personnel du service de soutien au sein d'une structure d'accueil.



## 4. Plan de formation

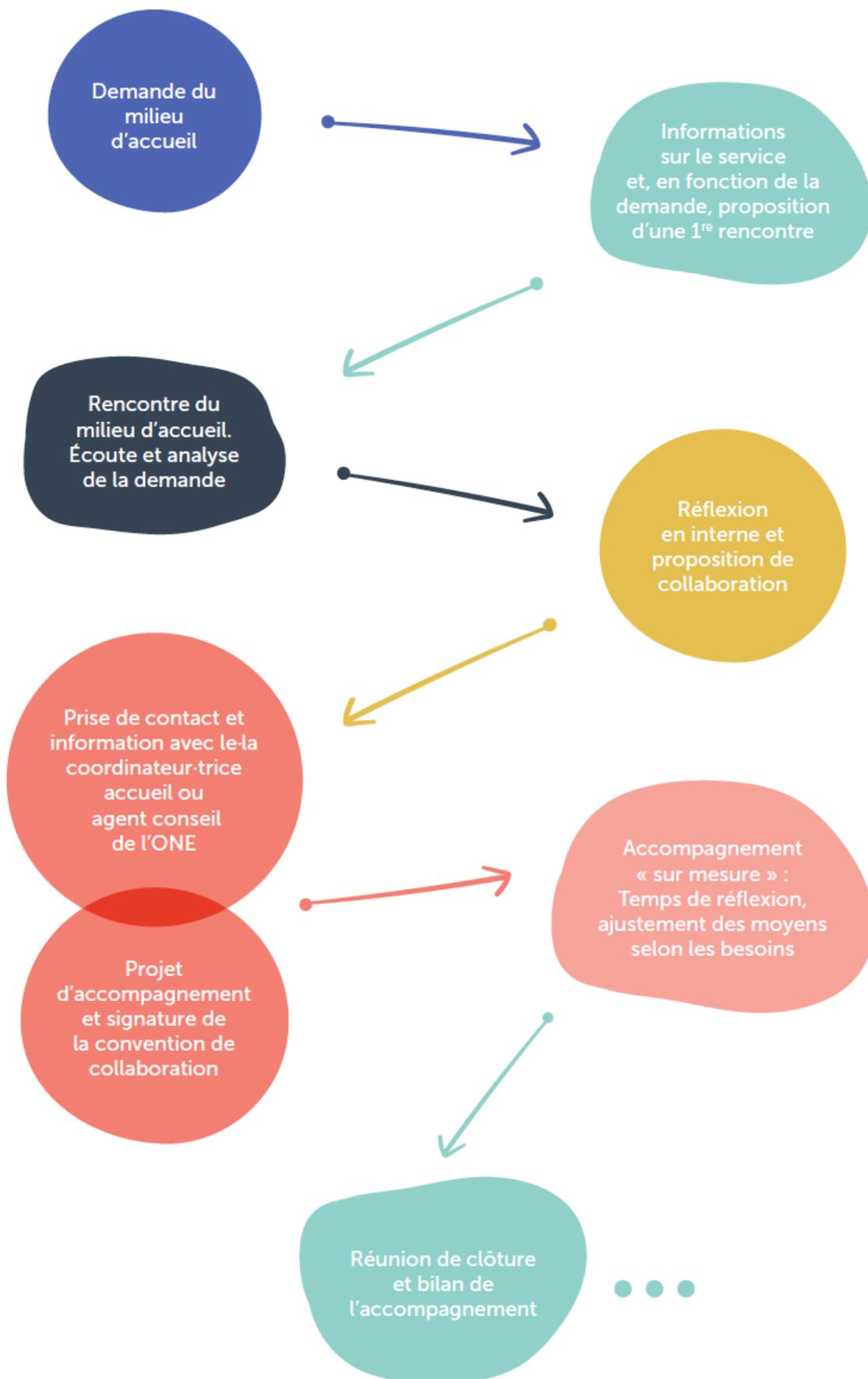
Sur base des prescrits légaux, sur base du cadre fixé par l'agrément AVIQ et sur base de notre cadre d'intervention qui est le secteur géré par l'ONE, en tenant compte de notre projet de service et des missions qui nous incombent, la formation des membres de l'équipe occupe une place centrale notamment en raison des missions d'accompagnement et de formation des professionnel.le.s et futur.e.s professionnel.le.s du secteur de l'accueil de l'enfance.

Cette importance accordée à la formation continue se concrétise dans le plan de formation en annexe.

## 5. Description des choix méthodologiques

### 5.1. Analyse de la demande

Caravelles est un dispositif de soutien aux professionnel.le.s des structures d'accueil et intervient à la demande de ceux-ci. Dans le cas de demandes introduites par un parent ou un.e professionnel.le en lien avec le secteur de l'enfance, nous informons de nos missions et dirigeons la demande vers le.s service.s ou personne.s adéquat.e.s.



Chaque demande fait l'objet d'une attention et d'une réflexion individualisées, centrées sur le bien-être de l'enfant en situation de handicap et de tous les enfants ainsi que sur les besoins des professionnel.le.s.

Nous proposons un accompagnement « sur mesure ». En accompagnant dans du « sur mesure » chaque structure d'accueil, chaque professionnel.le, nous proposons à chacun d'entre eux de partager l'aventure de l'inclusion comme une expédition à la découverte d'eux-mêmes, de l'autre et de la différence. Nous prenons place à leurs côtés pour les soutenir dans ces découvertes en gardant comme cap le soutien à l'accueil de tous, leur autonomie et le respect de leur rythme. Notre objectif est donc de partager avec eux un bout du chemin, de faire en sorte qu'ils soient prêts et outillés pour se lancer ou poursuivre l'aventure sans nous... il s'agit, avant tout, d'offrir à l'ensemble des enfants un accueil de qualité.

Nous construisons, pour chaque structure d'accueil, pour chaque professionnel.le, un « guide d'accompagnement » reprenant la demande initiale, les besoins de l'équipe en lien avec la situation spécifique d'accueil du·des enfant·s accueilli·s, les objectifs fixés en étroite collaboration, les moyens de l'accompagnement proposé, etc.

Lors de la première rencontre, nous utilisons un canevas nous permettant d'analyser la demande. Celui-ci permet établir les besoins et les attentes de l'équipe en ce qui concerne le soutien proposé par le dispositif Caravelles afin de cerner les suites à y donner (information, sensibilisation, orientation, accompagnement, renfort).

Ce canevas reprend :

- les coordonnées du milieu d'accueil : contact, statut, etc.
- le descriptif de la situation de l'enfant : date de naissance et d'arrivée, problématique vécue, informations médicales connues, ressources familiales et sociales, suivi d'intervenants extérieurs, etc.
- le descriptif de la situation du milieu d'accueil : nombre d'enfants dans le groupe, composition de l'équipe, intervention de professionnel(s) extérieurs, aménagement de l'espace et du matériel, pratiques pédagogiques, éventuelle organisation par section, par référence, etc.
- l'objet de la demande : qui demande quoi, comment et quand ?
- le descriptif de la situation de l'accueil : l'équipe a-t-elle déjà une expérience d'inclusion ou s'agit-il de la première fois ? Par rapport à cet accueil, qu'est ce qui a déjà été mis en place ? Quel est la formation de l'équipe ? Quels sont les partenaires existants, les ressources internes et externes disponibles ? Quels sont les pistes, les freins, etc. ?

## 5.2. Outils et ressources spécifiques

Nous disposons de multiples ressources pour remplir au mieux les différentes missions.

### ➤ Au niveau de l'information et de la sensibilisation :

- ✓ Brochure de présentation du service et de sensibilisation à l'inclusion et aux projets d'accueil inclusif
- ✓ Site internet
- ✓ Page Facebook
- ✓ Documentation rédigée dans le cadre du projet mené avec la CAIRN-ONE « Expédition Inclusion »
- ✓ Participation à des groupes de travail et à des rencontres au sein du secteur de l'enfance et du handicap

### ➤ Au niveau de l'accompagnement :

#### ✓ Des espaces-temps réflexifs et créatifs.



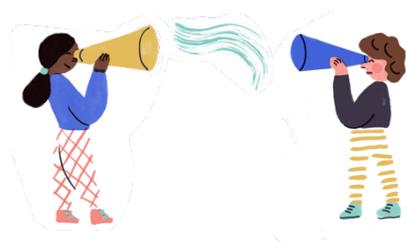
Ceux-ci peuvent être réalisés auprès du responsable de la structure d'accueil, auprès de l'ensemble de l'équipe ou les deux menés en parallèle, qu'il y ait un projet d'accueil inclusif en cours, à venir ou non. L'objectif des rencontres avec le responsable de la structure d'accueil est un accompagnement et un soutien réflexifs quant à la mise en place d'un projet pédagogique inclusif, aux aménagements structurels, pédagogiques et logistiques, à la gestion et à la mise en

place de réunion d'équipe, etc.

L'accompagnement réalisé auprès de l'ensemble d'une équipe aborde des thèmes plus concrets relatifs à l'accueil au quotidien mais offre également la possibilité d'échanges sur les représentations de chacun, les émotions suscitées par ce type de projet, les observations réalisées et les pistes de réponses construites pour répondre aux besoins identifiés.

Les réunions rythment le projet d'accompagnement et en constituent un élément incontournable. Ainsi, à l'instar de ce qui peut être organisé en vue de l'accueil d'un enfant, nous proposons des réunions de préparation avant la mise en place de l'accompagnement en tant que tel. Ensuite, des réunions d'élaboration sont réalisées au cours de l'accueil et sont au cœur de l'accompagnement. Ces réunions permettent de réaliser des bilans réguliers des objectifs fixés et de la manière dont l'accompagnement et l'accueil se déroulent. Une fois que l'ensemble des acteurs sent prêt et que la fin de l'accompagnement se profile, une réunion de clôture est organisée et permet de formaliser cette étape également. Cette réunion permet de retracer le chemin parcouru par l'équipe accompagnée (ou le·la professionnel·le) et de mettre en exergue les compétences développées ainsi que l'expérience vécue et acquise.

✓ **Des temps d'observation.**



Ceux-ci se centrent sur la dynamique de groupe, sur les pratiques professionnelles et sur l'identification des besoins de chacun. Ils offrent des regards croisés entre professionnel-le-s et une analyse par un regard extérieur en vue d'enrichir la réflexion relative au projet d'accueil global ou individualisé.

✓ **Du matériel et des activités à visée inclusive.**



Nous créons et mettons à disposition des professionnel-le-s des coffrets d'éveil sensoriel, des fiches d'activités et des outils offrant des repères spatio-temporels, un soutien à la communication, à la gestion et à l'expression des émotions, etc. Nous leur proposons de découvrir ce matériel (lors des temps réflexifs et créatifs ou directement sur le terrain au sein de la structure d'accueil), de le faire découvrir aux enfants, voir de le créer eux-mêmes et surtout de s'approprier celui-ci afin d'en faire une véritable ressource dans leur projet d'accueil inclusif. Des fiches pédagogiques accompagnent ces outils.

✓ **Un renfort en personnel.**



Il s'agit de la présence d'une puéricultrice du dispositif dans la structure d'accueil. Cette dernière est présente pour l'ensemble du groupe d'enfants et permet des moments plus individualisés et une qualité d'accueil pour tous. Son intervention n'est en aucun cas une prise en charge individualisée centrée sur l'enfant en situation de handicap à visée thérapeutique ou pédagogique. Ce renfort va bien au-delà de bras supplémentaires et s'inscrit systématiquement en parallèle des espaces-temps réflexifs et créatifs. A travers le renfort, l'espace-temps de réflexion peut être matérialisé et soutenu au quotidien au travers de la qualité de présence, du positionnement, des attitudes et des pratiques inclusives incarnées par la puéricultrice du dispositif. Le cheminement proposé de manière plus « théorique » peut ainsi prendre corps au niveau des pratiques de terrain. De manière générale, elle met son expérience de l'accueil inclusif au service des structures d'accueil et partage celle-ci au quotidien avec des professionnel-le-s qui s'ancrent dans la même formation de base qu'elle. Sa présence rassure et permet de valoriser les compétences et les ressources présentes au sein de la structure d'accueil.

De manière plus concrète, il peut s'agir de remplacer une puéricultrice qui se forme à la langue des signes ou qui accompagne la transition de l'enfant en situation de handicap dans une autre section ou à l'école ; de permettre à la puéricultrice de référence tantôt de prendre en charge son groupe sans l'enfant en situation de handicap qui réalise une autre « activité » avec la puéricultrice Caravelles tantôt de prendre un moment d'échange privilégié avec l'enfant en situation de handicap tandis que la puéricultrice Caravelles encadre les autres enfants du groupe ; de favoriser l'éveil sensoriel et psychomoteur de l'enfant en situation de handicap et, le cas échéant, de tous les enfants ; de partager ses observations (regard semi-extérieur), etc.



✓ **La mise en place d'un réseau.**



Il s'agit d'informer les professionnel·le·s sur les personnes ressources et les acteurs du réseau, de les soutenir dans la mise en lien avec les professionnel·le·s de divers secteurs, de favoriser les partenariats et de soutenir l'organisation de réunions de collaboration portée par la structure d'accueil.

✓ **Des modules thématiques de formation.**



Ils visent à enrichir et actualiser les connaissances et compétences des professionnel·le·s de l'enfance en matière d'inclusion, d'accueil inclusif, d'observation, d'aménagements, de communication avec les parents, etc. Ils s'inscrivent dans un processus de réflexion et de formation continue.

Quel que soit notre moyen d'intervention, nous mettons un point d'honneur à proposer à chaque structure d'accueil, à chaque professionnel·le une réponse ajustée à ses besoins. Notre mot d'ordre : proposer un cheminement individualisé afin que chacun puisse, à un moment donné, continuer à avancer sans le soutien de Caravelles et, surtout, poursuivre l'accueil de tous, au bénéfice de tous.

Les temps de réunions permettent de penser et de mettre en réflexion les moyens de l'accompagnement mis en œuvre afin qu'ils répondent au mieux aux besoins identifiés et aux objectifs définis ensemble. La durée de l'accompagnement et les moyens doivent être réévalués et ajustés de manière régulière pour répondre aux besoins identifiés et aux objectifs définis ensemble mais également en regard de l'objectif global d'autonomisation des structures d'accueil.

## QUELQUES IDÉES « PHARES » POUR UN ACCUEIL INCLUSIF ET UN MAÎTRE MOT :



### OSER

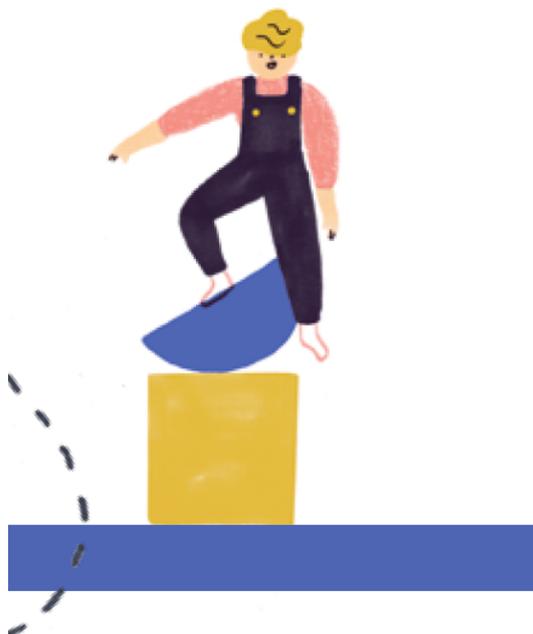
#### ▲ ÊTRE SOUPLE ET CRÉATIF

Interroger les routines, les évidences, les pratiques individuelles et collectives, l'aménagement des espaces, les plannings, le matériel à disposition...

Oser innover sans pour autant sacrifier les besoins de base : le respect du rythme de chacun, la sécurité au sens large, l'autonomie, la continuité, les repères !

Faire autrement avec ce que l'on est et ce que l'on a peut mener à de belles découvertes.

Se laisser surprendre par l'enfant... observer, se questionner, s'émerveiller sans cesse...



#### ▲ TRAVAILLER SES REPRÉSENTATIONS

Les représentations (du handicap, de l'enfant, des parents, de l'accueil, de nous-mêmes) peuvent agir autant comme freins que comme moteurs. S'arrêter, penser, s'exprimer, en prendre conscience sont des conditions à une véritable rencontre avec l'enfant.

#### ▲ ÉCHANGER, COMMUNIQUER EN PERMANENCE

Partager ses interrogations, ses observations, ses émotions... Questionner le sens des pratiques en équipe. Chacun a une place dans chaque projet d'accueil. Un projet pensé, questionné, partagé et porté par l'ensemble de l'équipe est un projet au bénéfice de tous.

#### ▲ SINGULARISER SES RÉPONSES

Chaque enfant est unique et a des besoins qui lui sont propres. L'accueillir, c'est lui offrir les conditions d'une réelle rencontre et d'une réelle (re)connaissance. C'est à travers vos yeux, dans vos bras, au sein de votre lieu de vie qu'il se découvre... et grandit... Imaginer, rêver, inventer, construire des réponses ajustées à ses besoins. Se transformer en funambule pour offrir un juste équilibre entre besoins individuels et collectifs.

## SE FAIRE CONFIANCE ET PARTAGER AVEC D'AUTRES

Vous avez des ressources insoupçonnées en vous, en équipe et au sein de la structure d'accueil, il faut se donner le temps et l'opportunité de les (re)découvrir...

Les laisser s'exprimer, se révéler. Parfois, un regard extérieur peut aider. S'entourer de professionnel-le-s du réseau... c'est offrir plus de regards et donc plus de pistes et de réponses innovantes mais c'est aussi ne pas se sentir seul.

## ÊTRE TOUJOURS EN CHEMIN...

... et il n'y en a pas qu'un !  
Maintenir une dynamique réflexive au quotidien...  
L'inclusion est un processus qui se travaille en continu... Il y a toujours une question, une émotion, une rencontre, une observation qui vient nourrir et enrichir.



## PRENDRE LES PARENTS COMME PARTENAIRES

Il est essentiel de leur donner une place au centre du projet d'accueil au même titre que leur enfant. Ils vous guideront pour le comprendre.

Respecter leur rythme et leurs besoins : eux aussi sont en chemin... et celui-ci est bien souvent semé d'embûches...  
Penser les mots et les postures...  
leur histoire est elle aussi unique.



## 6. Méthodes d'évaluation

Comme il apparaît à la lecture de notre projet de service, que l'on s'intéresse à nos valeurs et à notre philosophie d'action ou à nos activités, méthodologies et outils utilisés, il est clair qu'une interrogation est régulièrement réalisée – par nous-mêmes et/ou avec l'ensemble de nos partenaires- à l'égard de nos actions et de nos projets.

Ainsi, la démarche d'évaluation permanente mise en place dans le cadre de l'accompagnement des structures, associée à des temps de réflexion en interne nous permet d'être sans cesse en réflexion et en remise en question.

Pour rappel, afin de garantir le bon déroulement de l'accompagnement ainsi qu'une adéquation entre les besoins du milieu d'accueil et les services proposés, une étroite collaboration entre le dispositif et la structure d'accueil est mise sur pied et régulièrement questionnée par rapport aux objectifs déterminés conjointement. Une évaluation permanente des différents axes de travail est réalisée lors de chaque échange avec le milieu d'accueil (échange téléphonique avec le.la responsable, réunion d'accompagnement) ainsi qu'en interne (lors des temps d'échanges informels, lors des réunions d'équipe).

En ce qui concerne notre mission d'information-sensibilisation, outre le retour direct et indirect (quand le public informé ou sensibilisé n'est pas le public qui a effectué la demande, comme dans les écoles de professionnel.les.s de l'enfance) des séances et des outils mis en oeuvre, le fait d'avoir de nouvelles demandes d'accompagnement venant de nouveaux milieux d'accueil ou non constitue un indicateur en soi.

De même, pour les formations que nous organisons, les tours de table proposés en fin de session ainsi que les fiches d'évaluation complétées par les participants offrent des retours intéressants pour nourrir nos réflexions, évaluations et remises en question. Avec les feedbacks des directions, elles nous permettent d'ajuster notre méthodologie et de rechercher les outils les plus adéquats.

L'évaluation se fait également pour l'ensemble de nos missions au travers des réunions d'équipe, lors des temps de bilan annuel ainsi que lors de la rédaction du bilan moral présenté au Conseil d'Administration et à l'Assemblée générale. Ces différents temps offrent autant d'occasions de se questionner sur les bénéfices retirés et les freins rencontrés ainsi que sur la manière dont ils ont pu (ou non) être dépassés.



## 7. Les conclusions et démarches liées aux résultats de l'autoévaluation

En conclusion, depuis sa création en 2007, sans jamais perdre de vue sa philosophie et ses valeurs, Caravelles n'a pas cessé d'évoluer, de progresser, de s'adapter aux nouveaux besoins de notre public ainsi qu'aux cadres fixés par les institutions qui nous donnent notre cadre et nos subventions.

Entièrement centrée sur son public-cible, intervenant à la demande et en soutien de celui-ci, à ses côtés, alliant souplesse et créativité, Caravelles, pour bien remplir ses missions et atteindre ses objectifs d'inclusion, est inévitablement amenée à s'autoévaluer. Elle se base pour ce faire sur les diverses évaluations reçues de ses partenaires et principalement des milieux d'accueil, qu'elle analyse à un niveau « méta » c'est-à-dire qu'au-delà du degré de satisfaction immédiate des professionnel.le.s et des structures, elle va examiner la portée de ses actions et leur effet réel en faveur de son objectif final : l'inclusion.

Nous terminerons en notant que le conséquent travail de documentation réalisé dans le cadre de l'Expédition Inclusion, à la demande de la CAIRN de l'ONE a constitué une opportunité d'autoévaluation exceptionnelle pour notre Service.

Réunissant et exploitant des traces de notre parcours, les questionnant et donnant du sens au chemin parcouru, aux choix réalisés, aux outils conservés (ou non), ..., il constituera, c'est sûr, un point de départ inégalable pour la suite de nos aventures inclusives.

